

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2025/DELIB/015

Objet :
*Versement d'une
subvention d'équilibre
de fonctionnement au
Centre Communal
d'Action Sociale
(CCAS)*

Rapporteur :
Renée SOVERA

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Christiane VEZIAN ayant donné procuration à Patricia ROCHE, Gérard THON ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL.

Absents excusés : Néant

Considérant la désignation de Monsieur Jean-François NORMANI, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Considérant que pour accomplir ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sollicite l'attribution d'une subvention d'équilibre de **56 547.00 €** maximum, pour l'exercice 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal, de voter la subvention d'équilibre de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Camaret-sur-Aigues pour l'exercice 2025 à hauteur de **56 547.00 €.**

Vu l'avis de la Commission des finances du 24 mars 2025,

Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'inscription des crédits au budget principal de la commune pour l'exercice 2025 au compte 657363 du chapitre 65 de la section de fonctionnement,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant maximum de **56 547.00 €** au CCAS pour l'exercice 2025.
- De prévoir l'inscription des crédits au budget principal de la commune au compte 657363 du chapitre 65 de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-François NORMANI,
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le :

Transmis en Préfecture de Vaucluse le :

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.